

Information financière relative au deuxième trimestre et au premier semestre 2021

Performance opérationnelle et financière soutenue dans un environnement concurrentiel toujours très actif

- Base clients mobiles postpayés +3,4 % / Base clients câble +27,0 % en glissement annuel
- Le chiffre d'affaires progresse de +7,5 %, et les services facturés aux clients de +4,9 % au T2 en glissement annuel
- L'EBITDAaL s'améliore de +5,9 % au T2 en glissement annuel (S1 21 : (+8,8 %))

Éléments opérationnels marquants - T2

- La performance commerciale reste positive dans un environnement concurrentiel actif, les mesures contre le Covid-19 ayant eu un impact moins marqué que l'année dernière.
- La base de clients câble a augmenté de 17 000 au T2 à 366 000 clients (+27 % sur un an). De ce fait, le nombre d'abonnés convergents mobiles s'est également accru.
- Avec 17 000 nouveaux abonnés, la base totale de clients mobiles postpayés a atteint 2,7 millions (+3,4 % en glissement annuel), traduisant le succès du portefeuille Go.
- L'ARPO convergent B2C a diminué de 2,7 % en glissement annuel à 73,6 euros, sous l'effet des réductions offertes sur les forfaits mobiles convergents.
- L'ARPO mobile postpayé a légèrement diminué de 0,6 % en glissement annuel à 19,6 euros, ce qui résulte principalement de la diminution des revenus hors forfait en Belgique.

Chiffres-clés opérationnels du groupe Orange Belgium

	T2 2020	T2 2021	Variation
Base clients abonnements mobiles (en milliers)	2.594	2.681	3,4%
Ajouts nets (en milliers)	7	17	151,9%
ARPO des abonnements mobile uniquement (€ par mois)	19,7	19,6	-0,6%
Base clients câble (en milliers)	288	366	27,0%
Ajouts nets (en milliers)	8	17	101,6%
ARPO convergence B2C (€ par mois)	75,6	73,6	-2,7%

Éléments financiers marquants - T2

- Le chiffre d'affaires s'est élevé à 325,4 millions d'euros, en progression de 7,5 %. Les services facturés au client ont encore enregistré une progression de 4,9 %, soutenus principalement par la hausse du chiffre d'affaires des services convergents (+15,5 % en glissement annuel). L'impact moins marqué des restrictions liées au Covid-19 s'est également traduit par une hausse des ventes d'équipements, une amélioration du trafic SMS ainsi que du trafic d'itinérance de la clientèle et des visiteurs.
- L'EBITDAaL a progressé de 5,9 % en glissement annuel à 91,1 millions d'euros, porté par l'accroissement des revenus des services facturés au client et par la maîtrise des coûts. La marge d'EBITDAaL a atteint 28 %.
- Les eCapex ont augmenté de 52,1 % sur un an à 45,3 millions d'euros, ce qui s'explique principalement par le fait que les restrictions liées au Covid-19 en 2020 avaient entraîné une diminution des raccordements par le câble et un ralentissement du déploiement du réseau.

en millions d'euros	en données historiques		Variation en données historiques	en données historiques		Variation en données historiques
	T2 2020	T2 2021		S1 2020	S1 2021	
Chiffre d'affaires consolidé	302,8	325,4	7,5%	636,6	655,9	3,0%
Services facturés aux clients	221,0	231,9	4,9%	445,8	460,8	3,4%
EBITDAaL	86,0	91,1	5,9%	148,2	161,2	8,8%
marge (% du chiffre d'affaires)	28,4%	28,0%	-42 bp	23,3%	24,6%	130 bp
eCAPEX ¹	-29,8	-45,3	52,1%	-64,9	-81,3	25,3%
Cash-flow opérationnel²	56,2	45,8	-18,5%	83,3	79,9	-4,1%
Endettement financier net	181,3	124,4		181,3	124,4	

1. Les eCapex s'entendent hors frais d'acquisition de fréquences. Au T1 2021, le montant des frais d'acquisition de fréquences s'était élevé à 10,9 millions euros.
2. Cash-flow opérationnel défini comme EBITDAaL – eCapex hors frais d'acquisition de fréquences.

Xavier Pichon, Chief Executive Officer, commente :

Le trimestre écoulé est marqué une fois encore par des résultats vigoureux et une performance commerciale solide. Nous avons une nouvelle fois démontré que le portefeuille Go reste concurrentiel. Nous avons même amélioré notre offre en augmentant le forfait de données de notre abonnement Go Plus. Malgré une concurrence très active tout au long du trimestre, nous sommes parvenus à enregistrer des ventes nettes de contrats mobiles et convergents très soutenues.

De plus, nous avons démontré que nous demeurons un acteur innovant, soucieux de renforcer le positionnement concurrentiel à long terme de la société. De fait, nous avons annoncé notre décision d'investir dans le déploiement de pilotes « fiber-to-the-premise » ouverts passifs à Bruxelles, une initiative qui nous aidera à enrichir notre expérience et à définir notre positionnement futur sur le segment du haut débit fixe multi-gigabit.

Comme nombre d'entre nous, j'ai été profondément touché par les inondations qui ont bouleversé l'existence d'un très grand nombre de personnes dans notre pays. Nos équipes et nos partenaires techniques n'ont pas ménagé leurs efforts pour maintenir et restaurer la connectivité dans les zones concernées. Mes pensées accompagnent toutes les victimes de cette catastrophe, notamment parmi nos clients, les membres de nos équipes et leurs familles.

Antoine Chouc, Chief Financial Officer, ajoute :

Au cours du deuxième trimestre de cette année, nous sommes parvenus à enregistrer une croissance du chiffre d'affaires total de 7,5 % par rapport à l'année dernière. Ce trimestre a été moins durement touché que le deuxième trimestre 2020 par les mesures contre le Covid-19. De fait, les boutiques étaient ouvertes et les revenus d'itinérance et le trafic SMS sont repartis à la hausse.

Les services facturés aux clients ont également enregistré une croissance soutenue de près de 5 % par rapport au deuxième trimestre de l'année dernière, stimulée par l'augmentation des revenus de nos services convergents. Cette évolution confirme la solidité de notre croissance. Cette dynamique soutenue, conjuguée à une maîtrise des coûts rigoureuse, s'est traduite par une amélioration de près de 6 % de l'EBITDAaL.

Ces résultats, qui nous semblent justifier un optimisme prudent, nous amènent à reconfirmer nos perspectives.

Table des matières

1.	Principaux éléments marquants	5
1.1	Éléments opérationnels marquants	5
1.2	Éléments marquants sur le plan réglementaire	5
2.	Commentaires relatifs à la situation financière	7
2.1	Comptes consolidés du groupe Orange Belgium	7
2.2	État consolidé du résultat global	7
2.3	Liquidités et ressources en capital	8
2.4	Activités du groupe Orange Belgium, par secteur d'activité	9
2.4.1.	Orange Belgium	9
2.4.2.	Orange Communications Luxembourg	10
3.	Perspectives	11
4.	Risques financiers et gestion du risque	11
5.	Événements postérieurs à la clôture	11
6.	Calendrier financier 2021	11
7.	Conférence téléphonique	11
8.	Actions	12
9.	Glossaire	13
10.	États financiers consolidés intermédiaires résumés	15
	État consolidé du résultat global intermédiaire résumé	16
	État consolidé de la situation financière intermédiaire résumé	17
	État consolidé des flux de trésorerie intermédiaire résumé	18
	État consolidé des variations des capitaux propres intermédiaire	19
	Information sectorielle	20
11.	Annexe aux états financiers consolidés intermédiaires résumés	22
1.	Base de préparation des états financiers	22
1.1.	Déclaration de conformité	22
1.2.	Principes comptables	22
1.3.	Recours à des estimations et aux jugements	22
1.4.	Normes et interprétations applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1 ^{er} janvier 2021	22
1.5.	Nouvelles normes comptables non encore en vigueur	23
2.	Périmètre de consolidation	23
3.	Pandémie de Covid-19	23
4.	Écarts d'acquisition	24
5.	Trésorerie et équivalents de trésorerie, passifs financiers	24
6.	Capitaux propres	25
7.	Impôt sur le résultat	25
8.	Contrats de location	25
8.1	Dettes locatives	25
8.2	Droits d'utilisation	25
9.	Provisions courantes et non courantes	26
10.	Litiges	26
11.	Parties liées	28
12.	Événements postérieurs à la clôture	28

13. Autres	29
Déclaration des personnes responsables	30
Rapport du commissaire au conseil d'administration d'Orange Belgium SA sur l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire résumée pour la période de six mois close le 30 juin 2021	31
À propos d'Orange Belgium	32

1. Principaux éléments marquants

1.1 Éléments opérationnels marquants

■ Impact de la pandémie de Covid-19

Malgré l'allègement des mesures visant à enrayer la pandémie de Covid-19, Orange Belgium reste pleinement mobilisé pour assurer la continuité du réseau et du service et pour accompagner ses clients. Cette continuité de service des réseaux joue un rôle capital dans la gestion de la crise liée au Covid-19. Le réseau continue à absorber l'augmentation du trafic sans problème majeur pour nos clients. Nos équipes techniques surveillent en permanence le réseau et s'emploient à le renforcer au besoin pour garantir à tout moment la fluidité des communications.

Dans une moindre mesure, les dispositions prises contre le Covid-19 ont également impacté la performance financière et opérationnelle de la société au cours du trimestre. Les mesures contre le Covid annoncées par le gouvernement belge ont permis à l'ensemble des commerces non essentiels de rester ouverts sous réserve de maintenir une distanciation sociale de 1,5 mètre et de restreindre le nombre total de personnes autorisées à l'intérieur des shops. La limitation du nombre de visiteurs a pesé sur notre performance commerciale, ainsi que sur le nombre de projets ICT. De même, les restrictions de mouvement ont principalement impacté les revenus d'itinérance et le trafic SMS.

■ Iristick, OTIV et MyPitch rejoignent la 4^{ème} saison du programme d'accélération de start-up Orange Fab

Malgré un contexte complexe, Orange Belgium va de l'avant avec Orange Fab, son programme d'accélération pour les start-up. Le thème de cette édition : la 5G et comment ces start-up et Orange Belgium pourraient co-innover sur des applications pertinentes de cette technologie pour les consommateurs et les entreprises.

Après une présélection approfondie et une présentation des projets, Iristick, OTIV et MyPitch rejoindront la 4^{ème} saison du programme afin d'innover sur des applications 5G dans le cadre du réseau du Groupe Orange et de ses 18 Orange Fabs à travers le monde.

- **Iristick** crée des lunettes industrielles intelligentes pour accompagner les entreprises dans leur transformation numérique. Les capacités de faible latence de la 5G seront un catalyseur clé pour le secteur des lunettes intelligentes.
- **OTIV** vise à accroître la sécurité et l'efficacité des véhicules ferroviaires grâce à la technologie de conduite autonome. Grâce à la 5G, la mobilité autonome atteindra son plein potentiel en rendant les communications critiques instantanées.
- **MyPitch** est une communauté footballistique fondée sur les données. Sa technologie permet aux joueurs de suivre les données relatives à leur condition physique et aux événements sur le terrain. La 5G permettra à MyPitch de collecter et partager davantage de données sur les joueurs grâce à une bande passante plus élevée.

■ Offre Go Plus portée de 8 Go à 10 Go

Orange Belgium a porté de 8 Go à 10 Go le forfait données sur son abonnement Go Plus, laissant inchangé à 20 € le prix de l'abonnement.

■ Déploiement des pilotes « fiber-to-the-premise » ouverts passifs à Bruxelles

Orange Belgium investit dans le déploiement de pilotes « fiber-to-the-premise » (ou « FTTP ») à Bruxelles. Le déploiement commencera à Evere et Ixelles, où 15 000 habitants et entreprises auront la possibilité de bénéficier d'un réseau de fibre optique ouvert et durable permettant des vitesses multi-gigabits. Orange Belgium bénéficiera des compétences pointues et de l'expérience du Groupe Orange pour fournir une nouvelle génération de réseaux ouverts de fibre optique, accessibles au niveau passif, à tous les opérateurs de télécommunications intéressés, qui pourront s'y connecter et s'appuyer sur leurs propres équipements de réseau actifs. La société entend tirer parti des synergies avec les actifs et les partenaires locaux pour contribuer aux ambitions économiques et digitales de la région.

1.2 Éléments marquants sur le plan réglementaire

■ Consultation à propos des coûts ponctuels facturés aux opérateurs des réseaux câblés

Le 24 juin 2021, la CRC (IBPT, CSA, VRM, Medienrat) a publié sa décision sur les redevances uniques et la redevance de location mensuelle concernant le SLA Pro pour l'accès à l'offre large bande sur le réseau câblé. Cette décision était conforme aux attentes.

■ Revue des décisions d'analyse des marchés de 2018

La CRC a engagé une revue de la décision de 2018 d'analyse des marchés qui définit le cadre réglementaire des réseaux câble, cuivre et fibre en Belgique. Un premier questionnaire a été publié. Il est prévu que les nouvelles décisions seront finalisées au cours de l'année 2023.

■ Lignes directrices de l'IBPT relatives à l'évaluation des effets de ciseaux tarifaires

Le 22 juin 2021, l'IBPT a publié une mise à jour de ses lignes directrices relatives à l'évaluation des effets de ciseaux tarifaires sur les réseaux fixes. D'après ces lignes directrices mises à jour, l'IBPT parvient à la conclusion qu'il n'y a pas actuellement de situation d'effets de ciseaux tarifaires sur le marché.

- **Nouvelles attributions de fréquences et renouvellement des attributions de fréquences existantes**

- **Prolongation des licences 2G et 3G**

- La décision sur la prolongation de ces licences jusqu'en septembre 2021 a été publiée le 23 février 2021. Compte tenu du retard dans la finalisation du nouveau cadre d'attribution des fréquences, l'IBPT a lancé le 23 juin 2021 une consultation sur l'opportunité de prolonger la durée de validité des licences de 6 mois supplémentaires à partir de la mi-septembre.

- **Attribution des nouvelles bandes de fréquences 700/900/1400/1800/2100/3500 MHz et incertitudes sur la date de la mise aux enchères des droits de la 5G**

- Le gouvernement fédéral belge a approuvé le 22 janvier 2021 les arrêtés royaux et le projet de loi qui définissent le cadre de la mise aux enchères des droits de la 5G (700, 3400-3800 et 1400 MHz) et le renouvellement des licences pour les bandes de fréquence 900, 1800 et 2100 MHz. Le cadre comporte une série de conditions qui visent principalement à favoriser l'entrée en lice d'un quatrième opérateur de réseau avec une gamme complète de services. Pour l'heure, aucun changement significatif par rapport aux décrets publiés à la mi-2018 par l'IBPT n'a été communiqué. À l'heure actuelle, les projets d'arrêtés royaux sont examinés par le Conseil d'État, et il est difficile de savoir s'ils feront l'objet de nouveaux changements.

- En attendant, le 17 juin 2021, la Chambre des représentants a approuvé les prix de réserve pour les enchères pour les bandes 2G, 3G, 4G et 5G. Le prix de réserve est la redevance qui s'applique pour le spectre réservé à chaque acteur, et représente également le prix de départ minimal pour le spectre non réservé lors de la mise aux enchères. Citymesh / Cegeka a manifesté son intérêt pour participer aux enchères.

- Le 18 juillet 2021, l'IBPT a lancé une consultation concernant les projets d'arrêtés royaux mis à jour. La date limite pour les réponses à cette consultation est le 31 août 2021.

- Le Comité de Coordination devrait rendre sa décision finale entre fin octobre et début novembre 2021.

- Les enchères sont prévues pour le deuxième trimestre 2022.

- **Droits d'utilisation provisoires dans la bande de fréquences 3,6 GHz-3,8 GHz**

- Compte tenu du retard dans les nouvelles attributions de fréquences, l'IBPT a octroyé le 15 juillet 2020 des droits d'utilisation provisoires dans la bande de fréquences radioélectriques 3,6-3,8 GHz à cinq opérateurs : Orange Belgium, Proximus, Telenet, le spécialiste flamand des CIT Cegeka et l'opérateur B2B Entropia (qui a renoncé à ses droits le 29 juillet 2020). Les droits d'utilisation rendent possible les premiers développements commerciaux de la 5G dans cette bande de fréquence et resteront valides jusqu'à la fin des enchères organisées pour ce spectre. Le 11 septembre 2020, plusieurs groupes d'action opposés à la 5G ont interjeté appel de cette décision auprès de la Cour des marchés de Bruxelles, demandant l'annulation des décisions au motif qu'elles étaient contraires au droit administratif et au droit de l'environnement. Orange Belgium, Telenet, Proximus et Cegeka sont intervenus dans le cadre de ces procédures pour défendre et préserver leurs licences provisoires respectives. Une décision de justice a été rendue le 15 avril 2021. La Cour a déclaré non recevable cette demande.

- **Droits d'utilisation nationaux de Citymesh**

- Après la consultation de janvier 2021, l'IBPT a rendu le 4 mai 2021 une décision sur l'extension des droits d'utilisation de Citymesh dans la bande de fréquence 3,5 GHz à toutes les communes sur le territoire belge, à l'exception des communes de Vresse-sur-Semois, Bièvre, Gedinne et Bouillon, pour lesquelles des droits d'utilisation ont déjà été octroyés à Gridmax. À la fin décembre 2020, il s'est avéré que Cegeka avait pris le contrôle de Citymesh, après s'être déjà porté acquéreur de Gridmax au cours de l'année 2020.

- **Contrat de partage de réseau entre Orange Belgium et Proximus**

- Orange Belgium et Proximus avaient signé le 25 novembre 2019 un accord de partage de réseau d'accès mobile couvrant les technologies 2G, 3G, 4G et 5G, et portant sur la création d'une coentreprise à égalité. Telenet avait déposé un recours contre cet accord auprès de l'Autorité belge de la Concurrence, laquelle, dans sa décision du 10 janvier 2020, a accordé à l'IBPT un délai supplémentaire de 2 mois pour lui permettre de réexaminer l'accord. Les mesures provisoires décidées par l'Autorité belge de la Concurrence ont pris fin le 16 mars 2020 et Orange Belgium et Proximus ont repris la mise en œuvre du projet.

- Tandis que la procédure sur le fond est en cours, l'Autorité belge de la Concurrence a adressé à Orange Belgium et Proximus plusieurs demandes d'information concernant plusieurs aspects de l'accord. L'issue de la procédure est attendue à l'automne.

- **Transposition du Code des communications électroniques européen (CCEE)**

- La transposition du CCEE, qui redéfinit en droit national le cadre réglementaire des télécommunications, est reportée. Les projets de loi, qui semblent reprendre dans les grandes lignes les textes européens, ont été examinés par le Conseil d'État et doivent à présent être approuvés par le Parlement.

2. Commentaires relatifs à la situation financière

2.1 Comptes consolidés du groupe Orange Belgium

Groupe Orange Belgium : compte de résultats consolidé

en millions d'euros	en données historiques		Variation en données historiques	en données historiques		Variation en données historiques
	T2 2020	T2 2021		S1 2020	S1 2021	
Chiffre d'affaires	302,8	325,4	7,5%	636,6	655,9	3,0%
Belgique	290,2	311,7	7,4%	612,1	629,2	2,8%
Luxembourg	14,9	17,9	20,0%	31,5	36,9	17,3%
Élimination intra-groupe	-2,3	-4,1	79,2%	-7,0	-10,3	47,2%
EBITDAaL	86,0	91,1	5,9%	148,2	161,2	8,8%
Belgique	83,1	87,9	5,7%	142,5	155,0	8,8%
Luxembourg	2,9	3,2	10,4%	5,7	6,2	8,7%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>28,4%</i>	<i>28,0%</i>	<i>-42 bp</i>	<i>23,3%</i>	<i>24,6%</i>	<i>130 bp</i>

2.2 État consolidé du résultat global

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé a connu une progression de 7,5 % à 325,4 millions d'euros.

Groupe Orange Belgium : chiffre d'affaires consolidé

en millions d'euros	en données historiques		Variation en données historiques	en données historiques		Variation en données historiques
	T2 2020	T2 2021		S1 2020	S1 2021	
<i>Convergence</i>	54,6	63,1	15,5%	106,3	123,5	16,2%
<i>Mobile seul</i>	142,3	141,1	-0,8%	290,6	282,3	-2,9%
<i>Fixe seul</i>	14,6	17,3	18,9%	28,9	34,5	19,6%
<i>Services informatiques & Intégration</i>	9,5	10,4	8,7%	20,0	20,5	2,9%
Services facturés aux clients	221,0	231,9	4,9%	445,8	460,8	3,4%
Vente d'équipement	23,4	29,0	24,4%	56,1	70,0	24,9%
Services aux opérateurs	53,5	58,1	8,5%	118,8	113,0	-4,9%
Autres revenus	4,9	6,5	30,7%	15,9	12,0	-24,6%
Chiffre d'affaires	302,8	325,4	7,5%	636,6	655,9	3,0%

- **Les services facturés aux clients** ont connu une progression de 4,9 % à 231,9 millions d'euros, grâce principalement à la croissance du chiffre d'affaires dans les services convergents. Le chiffre d'affaires des services fixes a augmenté de 18,9 % sous l'effet de l'augmentation de la base clients et de l'introduction de l'offre « haut débit seul ».
- **Les ventes d'équipements** ont connu une progression de 24,4 % à 29,0 millions d'euros.
- **Les revenus des services aux opérateurs** ont crû de 8,5 %, portés par une augmentation du volume de SMS et du trafic d'itinérance des visiteurs, partiellement contrebalancée par la baisse du trafic voix entrant par rapport au T2 20, période qui avait été déprimée par le premier confinement due à la pandémie de Covid-19.
- **Les autres revenus** se sont accrus de 30,7 % à 6,5 millions d'euros, soutenus par l'augmentation des volumes.

Charges opérationnelles

Le montant total des charges opérationnelles a atteint 234,3 millions d'euros au T2 21 (+8,1 %) contre 216,8 millions d'euros un an plus tôt.

en millions d'euros	en données Historiques		Variation en données historiques	en données historiques		Variation en données historiques
	T2 2020	T2 2021		S1 2020	S1 2021	
Coûts directs	-115,9	-130,7	12,8%	-256,9	-266,0	3,5%
Charges de personnel	-34,9	-38,4	10,0%	-74,2	-77,3	4,1%
Coûts indirects y compris le droit d'utilisation d'actifs et coûts de financement de contrat de location	-66,0	-65,2	-1,1%	-157,3	-151,4	-3,7%
<i>dont le droit d'utilisations d'actif et coûts de financement de contrat de location</i>	<i>-12,7</i>	<i>-13,9</i>		<i>-25,5</i>	<i>-27,9</i>	
	-216,8	-234,3	8,1%	-488,4	-494,7	1,3%

- Les **coûts directs** se sont inscrits en hausse de 12,8 % à 130,7 millions d'euros. Cette évolution est due principalement à une augmentation du coût des équipements, des coûts d'interconnexion de SMS et des coûts de l'activité câble.
- **Les charges de personnel** ont augmenté de 10,0 % à 38,4 millions d'euros, sous l'effet de la réduction du taux d'activité et du ralentissement des recrutements au cours du T2 20.

- **Les coûts indirects** ont diminué de 1,1 % à 65,2 millions d'euros, ce qui est dû principalement à la baisse des dépenses de réseau et d'informatique (effet saisonnier), en partie contrebalancée par l'accroissement des coûts de CRM (diminution des volumes et centre d'appels partiellement fermés au T2 20) et des dépenses publicitaires.

De l'EBITDAaL au résultat net

Réconciliation de l'EBITDAL au résultat net

en millions d'euros	en données historiques		en données historiques	
	T2 2020	T2 2021	S1 2020	S1 2021
EBITDAaL	86,0	91,1	148,2	161,2
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>28,4%</i>	<i>28,0%</i>	<i>23,3%</i>	<i>24,6%</i>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,0	0,1	0,1	0,2
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-60,1	-75,3	-118,6	-148,5
Autres frais de restructuration	-1,8	-1,2	-3,6	-2,8
Coûts de financement de contrat de location	0,5	0,4	1,1	1,1
Résultat opérationnel (EBIT)	24,5	15,2	27,1	11,2
Résultat financier	-1,6	-0,7	-3,1	-1,6
Résultat courant avant impôts (PBT)	23,0	14,5	24,0	9,6
Impôts	-3,2	-2,9	-3,6	-2,3
Résultat net consolidé	19,8	11,6	20,4	7,3

- L'EBITDAaL s'est amélioré de 5,9 % à 91,1 millions d'euros. Cette amélioration repose principalement sur l'accélération de la hausse du chiffre d'affaires et sur les efforts de maîtrise des coûts.
- **Les dotations aux amortissements** se sont élevées à 75,3 millions d'euros au T2 21.
- Les **charges de restructuration** se sont élevées à 1,2 million d'euros pour le trimestre.
- Les **charges financières nettes** (en incluant les coûts financiers de leasing à hauteur de 0,4 million d'euros) ont atteint 0,9 million d'euros.
- Le Groupe a enregistré une **charge d'impôt** de 2,9 millions d'euros au T2 2021 contre 3,2 millions d'euros au T2 2020.
- Orange Belgium a publié un **résultat net** de 11,6 millions d'euros pour le T2 2021 contre 19,8 millions d'euros au T2 2020.

2.3 Liquidités et ressources en capital

Les principaux indicateurs utilisés par le groupe pour analyser ses flux de trésorerie sont le cash-flow opérationnel et le cash-flow organique. Le cash-flow opérationnel se définit comme l'EBITDAaL après déduction des eCapex. Le cash-flow organique mesure le flux net de trésorerie générée par l'activité, diminué des eCapex, et majoré du produit de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Le **cash-flow opérationnel** est passé de 56,2 millions d'euros au T2 2020 à 45,8 millions d'euros au T2 2021, sous l'effet de l'augmentation des eCapex.

Cash-flow opérationnel

en millions d'euros	en données historiques		en données historiques	
	T2 2020	T2 2021	S1 2020	S1 2021
EBITDAaL	86,0	91,1	148,2	161,2
eCAPEX ¹	-29,8	-45,3	-64,9	-81,3
Cash-flow opérationnel ²	56,2	45,8	83,3	79,9

1. Les eCapex s'entendent hors frais d'acquisition de fréquences. Au T1 2021, le montant des frais d'acquisition de fréquences s'était élevé à 10,9 millions euros.
2. Cash-flow opérationnel défini comme EBITDAaL – eCapex hors frais d'acquisition de fréquences.

Le **cash-flow organique** s'est élevé à 28,0 millions d'euros au T2 2021.

Rapprochement du cash-flow organique

en millions d'euros	en données historiques		en données historiques	
	T2 2020	T2 2021	S1 2020	S1 2021
Résultat net consolidé	19,8	11,6	20,4	7,3
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie	81,8	97,9	170,1	200,3
Variation du besoin en fonds de roulement	35,9	-11,9	20,0	1,1
Autres décaissements nets	-14,2	-11,8	-21,8	-23,0
Flux net de trésorerie généré par l'activité	123,3	85,9	188,7	185,8
eCapex	-29,8	-45,3	-64,9	-92,2
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations	-2,4	1,1	-14,1	-16,7
Remboursements des dettes locatives	-12,6	-13,7	-24,7	-27,0
Cash-flow organique	78,6	28,0	84,8	49,9

L'endettement net à la fin du trimestre s'est établi à 124,4 millions d'euros, contre 144,9 millions d'euros au 31 décembre 2020. Le levier, calculé par le ratio dette nette / EBITDAaL présenté, a atteint 0,4 x.

Dettes nettes

en millions d'euros	31.12.2020	30.06.2021
Disponibilités et quasi-disponibilités		
Disponibilités	-32,0	-21,0
Quasi-disponibilités	-28,8	-0,9
	-60,8	-21,9
Passif financiers		
Emprunts inter-sociétés à court terme	200,4	21,9
Emprunts bancaires	1,9	1,1
Emprunts inter-sociétés à long terme	3,4	123,3
	205,8	146,3
Dettes nettes (Emprunts et dettes assimilées - Disponibilités et quasi-disponibilités)	144,9	124,4
Dettes nettes/EBITDAaL présenté	0,5	0,4

2.4 Activités du groupe Orange Belgium, par secteur d'activité

Le détail des activités du groupe Orange Belgium se présente comme suit :

2.4.1. Orange Belgium

Analyse opérationnelle

Services sur les réseaux câblés

La base clients convergents d'Orange Belgium continue de s'accroître au T2 21, les offres convergente et services fixes seuls attirant 17 000 nouveaux abonnés pour atteindre au total 366 000 abonnés. Les clients B2C représentent près de 90 % de la base clients câble.

Orange Belgium : données opérationnelles relatives aux services sur les réseaux câblés (en milliers, sauf indication contraire)

	T2 2020	T2 2021	Variation		T2 2020	T2 2021
Base clients convergents				Ajouts nets		
Base clients câble B2C	258	326	26,2%	Base clients câble B2C	8	14
Base clients câble B2B	30	40	33,8%	Base clients câble B2B	1	3
	288	366	27,0%		8	17
ARPO (par mois, en €)						
ARPO convergence B2C	75,6	73,6	-2,7%			

Services mobiles

Orange Belgium a maintenu une dynamique commerciale soutenue sur le trimestre.

Avec un ajout net de 17 000 abonnés, la base clients postpayés s'est accrue de 3,4 % à 2,7 millions d'abonnés, tandis que la base clients prépayés a diminué de 10,6 %.

L'ARPO mobile postpayé a connu une légère diminution de 0,6 % à 19,6 € au T2 21, Love Duo étant commercialisée à un prix plus bas que Love Trio, à quoi s'ajoutent les réductions offertes sur les forfaits mobiles associés aux offres convergentes. L'ARPO prépayé a en revanche connu une amélioration de 2,4 % à 6,5 € au cours du trimestre.

Orange Belgium : données opérationnelles relatives aux services mobiles (en milliers, sauf indication contraire)

	T2 2020	T2 2021	Variation		T2 2020	T2 2021
Clients mobiles				Ajouts nets		
Forfaits	2.594	2.681	3,4%	Forfaits	7	17
Prépayés	483	432	-10,6%	Prépayés	-28	-11
M2M	1.462	1.741	19,1%	M2M	32	88
	4.540	4.854	6,9%		11	94
Clients MVNO	329	350	6,6%	Clients MVNO	7	0
ARPO mobile (par mois, en €)						
Mobile mixte	17,2	17,4	0,8%			
Forfaits	19,7	19,6	-0,6%			
Prépayés	6,4	6,5	2,4%			

Analyse financière

Le chiffre d'affaires en Belgique a atteint 311,7 millions d'euros, en hausse de 7,4 %, porté principalement par l'amélioration du chiffre d'affaires sur les services facturés aux clients.

Les services facturés aux clients ont progressé de 5,1 % à 220,7 millions d'euros sous l'effet de la croissance vigoureuse des services convergents. De fait, le chiffre d'affaires des services convergents est resté orienté à la hausse au deuxième trimestre, avec une progression de 15,5 % en glissement annuel. Cette croissance résulte de l'accueil très favorable des clients à l'offre Love d'Orange Belgium.

Le chiffre d'affaires des services facturés aux opérateurs a connu une progression de 6,2 % à 55,7 millions d'euros, soutenu par une augmentation du volume de SMS et du trafic d'itinérance de la clientèle et des visiteurs par rapport au T2 20, une période qui avait été impactée par la pandémie.

Orange Belgium : principales données financières

en millions d'euros	en données historiques		en données historiques Variation	en données historiques		en données historiques Variation
	T2 2020	T2 2021		S1 2020	S1 2021	
Convergence	54,6	63,1	15,5%	106,3	123,5	16,2%
Mobile seul	133,8	131,9	-1,4%	273,8	263,9	-3,6%
Fixe seul	12,1	15,4	27,1%	24,3	30,4	25,5%
Services informatiques & Intégration	9,5	10,4	8,7%	20,0	20,5	2,9%
Services facturés aux clients	210,0	220,7	5,1%	424,4	438,4	3,3%
Vente d'équipements	21,2	26,6	25,3%	50,2	63,8	27,1%
Vente en gros	52,5	55,7	6,2%	116,4	108,9	-6,4%
Autres revenus	6,4	8,6	34,6%	21,1	18,1	-14,5%
Chiffre d'affaires	290,2	311,7	7,4%	612,1	629,2	2,8%
EBITDAaL	83,1	87,9	5,7%	142,5	155,0	8,8%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>28,6%</i>	<i>28,2%</i>	<i>-45 bp</i>	<i>23,3%</i>	<i>24,6%</i>	<i>136 bp</i>

L'EBITDAaL a connu une progression de 5,7 % à 87,9 millions d'euros, porté à la fois par la hausse du chiffre d'affaires et par les efforts de maîtrise des coûts.

2.4.2. Orange Communications Luxembourg
Analyse opérationnelle

Orange Communications Luxembourg a augmenté de 6 000 abonnés sa base de clients mobiles à 206 000 contrats.

Orange Communications Luxembourg : données opérationnelles relatives aux services mobiles

	T2 2020	T2 2021	Variation		T2 2020	T2 2021
Clients mobiles (hors MVNO)				Ajouts nets		
Forfaits	117	119	1,5%	Forfaits	2	2
Prépayés	14	14	-0,4%	Prépayés	0	-1
M2M	69	73	6,6%	M2M	-2	4
	200	206	3,1%		1	6
Clients MVNO	3	4	25,4%	Clients MVNO	0	0

Analyse financière

Le chiffre d'affaires augmente de 20 % à 17,9 millions d'euros, ce qui s'explique principalement par l'augmentation du trafic d'itinérance des visiteurs et des ventes d'équipements par rapport au T2 20, période qui avait été déprimée par le confinement.

L'EBITDAaL s'est amélioré de 10,4 % à 3,2 millions d'euros.

Orange Communications Luxembourg : principales données financières

en millions d'euros	en données historiques		en données historiques Variation	en données historiques		en données historiques Variation
	T2 2020	T2 2021		S1 2020	S12021	
Mobile seul	8,5	9,3	8,6%	16,8	18,4	9,4%
Fixe seul	2,4	1,9	-22,7%	4,6	4,1	-11,5%
Services facturés aux clients	10,9	11,1	1,7%	21,4	22,4	4,9%
Vente d'équipements	2,1	2,4	15,4%	5,9	6,3	5,9%
Services aux opérateurs	1,8	3,9	110,6%	4,1	6,9	68,7%
Autres revenus	0,0	0,4	NS	0,1	1,3	NS
Chiffre d'affaires	14,9	17,9	20,0%	31,5	36,9	17,3%
EBITDAaL	2,9	3,2	10,4%	5,7	6,2	8,7%
<i>marge (% du chiffre d'affaires)</i>	<i>19,4%</i>	<i>17,8%</i>	<i>-155 bp</i>	<i>18,0%</i>	<i>16,7%</i>	<i>-133 bp</i>

3. Perspectives

Compte tenu des incertitudes liées à la pandémie de Covid-19, Orange Belgium table sur une croissance faible à un chiffre de son chiffre d'affaires en 2021, une anticipation qui tient compte d'une nouvelle progression de sa base clients postpayés et de sa base clients câble.

Pour 2021, la société vise un EBITDAaL compris entre 320 millions d'euros et 340 millions d'euros. Ces prévisions tiennent compte de :

- l'impact financier et opérationnel de la pandémie de Covid-19

De plus, le montant total des eCapex en 2021 devrait se situer entre 200 millions d'euros et 220 millions d'euros. Ces anticipations prennent en compte MWingz, la coentreprise de la société avec Proximus.

4. Risques financiers et gestion du risque

Aucun changement n'est intervenu par rapport aux informations contenues dans le rapport annuel 2020 (p.94-95 et p.125-126).

5. Événements postérieurs à la clôture

Au milieu du mois de juillet, des inondations dévastatrices ont bouleversé l'existence de nombreux citoyens belges. Orange Belgium et ses partenaires techniques ont uni leurs forces pour restaurer et maintenir la connectivité dans les zones touchées.

6. Calendrier financier 2021

30 sept	Début de la période de blackout
21 oct	Résultats financiers du T3 2021 (7h00 CET) - Communiqué de presse
21 oct	Résultats financiers du T3 2021 (10:00 CET) - Conférence téléphonique

Il s'agit d'un calendrier provisoire, sujet à modifications

7. Conférence téléphonique

Date :	26 juillet 2021
Heure :	14h00 (CET), 13h00 (UK), 08h00 (US/NY)
Webcast :	Orange Belgium : résultats du T2 2021

Veillez à vous connecter 10 minutes avant le début de la conférence téléphonique.

8. Actions

Les volumes des transactions et cours de clôture se basent sur les transactions effectuées sur NYSE Euronext Bruxelles.

	T2 2020	T2 2021
Transactions		
Cours de clôture moyen (en euros)	15,1	20,7
Volume quotidien moyen	57.831	69.274
Valeur quotidienne moyenne (en millions d'euros)	0,9	1,4
Actions et capitalisation		
Nombre total d'actions (en millions)	60,01	60,01
Actions propres (en milliers)	103,8	69,7
Cours de clôture (en euros)	14,5	18,9
Capitalisation boursière (en millions d'euros)	870,2	1.135,5

9. Glossaire

KPI Financiers

Chiffre d'affaires

chiffre d'affaires par offre	Chiffre d'affaires du groupe réparti entre services convergents, services mobiles, services fixes, services d'intégration et des technologies de l'information, de gros (wholesale), vente d'équipement et autres revenus.
Services facturés aux clients	Agrégation des chiffres d'affaires des services convergents, services mobiles, services fixes et services d'intégration et des technologies de l'information.
services convergents	Chiffre d'affaires provenant des offres convergentes B2C (hors vente d'équipement). Une offre convergente est définie comme une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTH, câble ou fixe- 4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un contrat de téléphonie mobile (à l'exclusion des MVNO : Mobile Virtual Network Operator). Le chiffre d'affaires des services convergents n'inclut pas les revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
Services mobile only	Le chiffre d'affaires issu des offres mobiles (hors offres convergentes B2C et vente d'équipement) et de la connectivité M2M, hors revenus d'itinérance des visiteurs et des entrants.
services fixes	Le chiffre d'affaires des offres fixes (hors offres convergentes B2C et ventes d'équipements) incluant (i) l'accès à la large bande sur réseau fixe, (ii) l'accès à la bande étroite sur réseau fixe et (iii) l'infrastructure de données, les réseaux gérés et les appels téléphoniques entrants aux centres de relation avec la clientèle.
services d'intégration et des technologies de l'information	Les revenus des services de collaboration (conseil, intégration, messagerie, gestion de projets), des services d'application (gestion de la relation client et applications d'infrastructure), des services d'hébergement, des services de cloud, des services de sécurité, des services M2M et de vidéoconférence. Cela comprend également les ventes d'équipement associées à la fourniture de ces services.
Services aux opérateurs	Les revenus générés par les opérateurs tiers pour (i) les services mobiles: les revenus entrants, l'itinérance des visiteurs, l'interconnexion mobile domestique (partage des réseaux et accord d'itinérance domestique) et MVNO, et pour (ii) les services «carriers» fixes.
Ventes d'équipements	Les revenus de toutes les ventes d'équipements mobiles et fixes, à l'exclusion (i) des ventes d'équipements associées à la fourniture de services d'intégration et des technologies de l'information, et (ii) des ventes d'équipements aux négociants et courtiers.
Autres revenus	Ils englobent (i) les ventes d'équipements aux courtiers et aux négociants, (ii) les revenus des services de portail et de publicité en ligne, (iii) les activités transversales et (iv) les autres revenus divers.

Éléments du compte de résultat

Données à base comparable	Des données à méthodes, périmètre et taux de change comparables sont présentées pour la période précédente. Le passage des données historiques aux données à base comparable consiste à conserver les résultats de la période écoulée et à retraiter les résultats de la période correspondante de l'exercice précédent, dans le but de présenter, sur des périodes comparables, des données financières à méthodes, périmètre et taux de change comparables. La méthode utilisée est d'appliquer aux données de la période correspondante de l'exercice précédent, les méthodes et le périmètre de la période écoulée ainsi que les taux de change moyens utilisés pour le compte de résultat de la période écoulée. Les variations en données à base comparable permettent de refléter l'évolution organique de l'activité. Les données à base comparable ne constituent pas des agrégats financiers définis par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.
EBITDAaL (EBITDA after Leases) (depuis le 1 ^{er} janvier 2019)	Résultat net des activités poursuivies avant impôt sur les sociétés, avant résultat financier hors intérêts sur dettes locatives, avant résultat des entités mises en équivalence, avant pertes de valeur des écarts d'acquisition et des actifs immobilisés, avant reprise des réserves de conversion des entités liquidées, avant effets liés aux prises de contrôle, avant dotations aux amortissements des actifs immobilisés, avant effets des principaux litiges, avant charges spécifiques de personnel, avant revue du portefeuille d'actifs immobilisés, de titres et d'activités, avant coûts des programmes de restructuration, avant coûts d'acquisition et d'intégration. L'EBITDAaL ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peut ne pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.

Éléments de flux de trésorerie

Cash-flow opérationnel	Il s'agit de l'EBITDAaL après déduction des eCapex.
Cash-flow organique	Le cash-flow organique correspond au flux net de trésorerie généré par les activités d'exploitation, après déduction des capex/eCapex et après remboursement des passifs de location, majoré des produits de la vente d'immobilisations corporelles, après ajustement pour tenir compte des paiements relatifs à l'acquisition de licences de télécommunication.
eCAPEX	(i) investissements corporels et incorporels hors licences de télécommunication et hors actifs financés, (ii) diminués des prix de cession des actifs incorporels et corporels cédés. Les e-CAPEX ne constituent pas un agrégat financier défini par les normes IFRS et peuvent ne pas être comparables aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres entreprises.
Licences de télécommunication décaissées	Décaissements liés aux acquisitions des licences et des spectres de fréquences.
Variations du BFR	Correspond à la variation des stocks nets, plus la variation des créances clients brutes, plus la variation des dettes aux fournisseurs, plus la variation des autres éléments du BFR.
Autres éléments opérationnels	Principalement la compensation d'éléments non monétaires inclus dans l'EBITDA ajusté, d'éléments non inclus dans l'EBITDA ajusté, mais inclus dans le flux net de trésorerie généré par l'activité et la variation des dettes fournisseurs liées aux immobilisations.
Variation de la dette nette	Variation du niveau de la dette nette.

KPI opérationnels

Convergence

Base de clients convergents B2C	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTH, câble ou fixe-4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO).
ARPO convergence B2C	Le revenu trimestriel moyen par offre (ARPO) des services convergents est calculé en divisant (a) les revenus des offres convergentes facturées aux clients B2C (hors ventes d'équipements) au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'offres convergentes est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la même période. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'offres convergentes en début et en fin de mois. L'ARPO convergent est le chiffre d'affaires mensuel par offre convergente.

Mobile

Base clients mobile (hors MVNO)	Nombre de clients détenteurs d'une carte SIM active, y compris (i) M2M et (ii) les entreprises et Internet partout (hors MVNO).
Forfait	Client avec lequel Orange a un accord contractuel formel dont les frais d'accès et les utilisations additionnelles des services voix et données sont facturés mensuellement.
Prépayé	Client qui a signé un contrat avec Orange et qui paie en avance toute utilisation voix ou données en achetant des recharges dans des points de vente par exemple.
M2M (machine-to-machine)	Échange d'informations entre des machines, établi entre un système de contrôle central (serveur) et tout type d'équipement, via un ou plusieurs réseaux de communication.
Clients convergents B2C mobile	Nombre de lignes mobiles des clients convergents B2C.
Clients mobile	Nombre de clients mobile (voir la définition de ce terme) à l'exclusion des clients convergents mobile (voir la définition de ce terme).
clients MVNO (Mobile Virtual Network Operator)	Clients d'un opérateur de réseau mobile virtuel hébergés sur les réseaux d'Orange.
ARPO mobile (trimestriel)	Le revenu trimestriel moyen par offre (ARPO) des services mobiles est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services mobiles seul facturés aux clients, générés au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre de clients mobiles seul (hors clients M2M) sur la même période. La moyenne pondérée du nombre de clients est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre de clients en début et en fin de mois. L'ARPO mobile seul est le chiffre d'affaires mensuel par client.

Fixe

Nombre de lignes (cuivre + FTTH)	Nombre de lignes fixes exploitées par Orange.
Clients convergents haut débit B2C	Le nombre de clients B2C titulaires d'une offre combinant au moins un accès haut débit (xDSL, FTTH, câble ou fixe-4G (fLTE) avec verrouillage de cellule) et un forfait de téléphonie vocale mobile (à l'exclusion des MVNO).
Clients fixes haut débit	Nombre de clients fixes haut débit à l'exclusion des clients convergents haut débit (voir la définition de ce terme).
ARPO haut débit fixe (trimestriel)	Le chiffre d'affaires trimestriel moyen par offre (ARPO) des services fixes haut débit (xDSL, FTTH, 4G fixe (fLTE), satellite et Wimax) est calculé en divisant (a) le chiffre d'affaires des services fixes haut débit généré au cours des trois derniers mois, par (b) la moyenne pondérée du nombre d'accès au cours de la même période. La moyenne pondérée du nombre d'accès est la moyenne des moyennes mensuelles au cours de la période considérée. La moyenne mensuelle est la moyenne arithmétique du nombre d'accès en début et en fin de mois. L'ARPO est le chiffre d'affaires mensuel par accès.

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation englobe les sociétés suivantes : Orange Belgium S.A. (100 %), la société luxembourgeoise Orange Communications Luxembourg S.A. (100 %), IRISnet S.C.R.L. (28,16 %), Smart Services Network S.A. (100 %), Walcom Business Solutions S.A. (100 %), A3COM S.A. (100 %), A & S Partners S.A.(100 %), Upsize N.V. (100 %), BKM N.V. (100 %), CCP@S B.V. (100 %) et Mwingz S.R.L. (50%).

Arrondissement

En raison de l'arrondissement, les chiffres présentés peuvent ne pas correspondre exactement aux totaux fournis et les pourcentages peuvent ne pas refléter exactement les chiffres absolus.

Traduction

Ce texte a été écrit en anglais. Si une différence est trouvée dans les textes, ou s'il y a divergence d'opinion sur leur interprétation, alors le texte anglais prévaudra.

10. États financiers consolidés intermédiaires résumés

État consolidé du résultat global intermédiaire résumé	p. 16
État consolidé de la situation financière intermédiaire résumé	p. 17
État consolidé des flux de trésorerie intermédiaire résumé	p. 18
État consolidé des variations des capitaux propres intermédiaire résumé	p. 19
Information sectorielle	p. 20
Annexe aux états financiers consolidés intermédiaires résumés	p. 22

État consolidé du résultat global intermédiaire résumé

en millions d'euros	Réf.	30.06.2020	30.06.2021
Services facturés aux clients		445,8	460,8
Convergence		106,3	123,5
Mobile seul		290,6	282,3
Fixe seul		28,9	34,5
Services informatiques & Intégration		20,0	20,5
Vente d'équipement		56,1	70,0
Vente en gros		118,8	113,0
Autres revenus		15,9	12,0
Chiffre d'affaires consolidé		636,6	655,9
Achats de matériel		-74,9	-86,1
Autres coûts directs		-179,2	-178,5
Pertes de la valeur sur les créances clients et des autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats		-2,8	-1,3
Coûts directs		-256,9	-266,0
Charges de personnel		-74,2	-77,3
Dépenses commerciales		-17,8	-14,0
Autres dépenses IT et réseau		-50,8	-49,7
Frais immobiliers		-7,2	-2,6
Frais généraux		-30,3	-29,1
Autres produits indirects		10,6	14,1
Autres coûts indirects		-36,3	-41,0
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation		-24,4	-28,0
Coûts indirects		-156,2	-150,3
Autres frais de restructuration (*)		-3,6	-2,8
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	9	-118,6	-148,5
Quote-part dans le profit (la perte) des sociétés associées		0,1	0,2
Résultat opérationnel (EBIT)		27,1	11,2
Résultat financier		-3,1	-1,6
Charges financières		-3,1	-1,8
Revenus financiers		0,0	0,2
Résultat courant avant impôts (PBT)		24,0	9,6
Impôts	6	-3,6	-2,3
Résultat net consolidé (**)		20,4	7,3
Résultat net consolidé part du groupe		20,4	7,3
État du Résultat Global Consolidé			
Résultat des activités poursuivies et de la période		20,4	7,3
Autres éléments du résultat global (couverture de flux de trésorerie net de taxes)		0,9	0,0
Résultat global de l'ensemble consolidé		21,3	7,3
Part du groupe dans le résultat global consolidé de la période		21,3	7,3
Résultat de base par action (en EUR)		0,34	0,12
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires (hors actions propres)		59.892.635	59.944.757
Résultat dilué par action (en EUR)		0,34	0,12
Nombre moyen pondéré dilué des actions ordinaires (hors actions propres)		59.892.635	59.944.757

* Les charges de restructuration englobent des frais de résiliation de contrats et de licenciement ainsi que les coûts d'acquisition et d'intégration.

** Il n'y a pas d'activités non poursuivies. Le résultat net de l'exercice correspond au résultat net des activités poursuivies.

État consolidé de la situation financière intermédiaire résumé

en millions d'euros	Réf.	31.12.2020	30.06.2021
ACTIF			
Ecarts d'acquisition	4	104,4	104,4
Autres immobilisations incorporelles		250,0	245,0
Immobilisations corporelles		707,6	656,4
Droits d'utilisation des actifs loués	8	303,8	335,8
Titres mis en équivalence		5,5	5,7
Actifs financiers non courants		2,3	2,6
Autres actifs non courants		0,6	0,7
Actifs d'impôts différés		3,1	2,6
Total actifs non-courants		1.377,3	1.353,2
Stocks		26,7	19,2
Créances clients		207,5	188,6
Autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients		63,2	55,6
Actifs financiers courants		0,4	0,4
Dérivés actifs courants		0,3	0,4
Autres actifs courants		7,4	4,1
Impôts et taxes d'exploitation actifs		1,4	2,4
Actifs d'impôt exigible		0,3	1,0
Charges constatées d'avance		6,8	19,0
Disponibilités et quasi-disponibilités	5	60,8	21,9
Total de l'actif courant		374,7	312,5
Total de l'actif		1.752,0	1.665,7
PASSIF			
Capital social	6	131,7	131,7
Réserve légale		13,2	13,2
Réserves (hors réserve légale)		470,6	447,8
Actions propres		-1,5	-1,3
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère		613,9	591,4
Total des capitaux propres	6	613,9	591,4
Passifs financiers non courants	5	3,5	123,3
Passifs locatifs non courants	8	259,6	292,6
Provisions pour démantèlement non courants	9	77,1	76,9
Autres passifs non courants		2,3	2,5
Impôts différés passifs		8,2	4,6
Total des passifs non courants		350,7	499,9
Dettes fournisseurs d'immobilisations courants		57,0	40,3
Dettes fournisseurs		296,5	266,7
Passifs financiers courants	5	202,1	23,0
Passifs locatifs courants	8	44,4	43,5
Dérivés passifs courants		0,5	0,4
Avantages du personnel courants		33,7	34,7
Provisions pour démantèlement courants	9	5,5	5,5
Provisions pour restructuration courants		1,2	1,6
Autres passifs courants		3,8	5,7
Impôts et taxes d'exploitation passifs		77,2	93,6
Impôt sur les sociétés		4,8	3,8
Passif lié aux contrats conclus avec des clients		59,0	55,2
Produits constatés d'avance		1,6	0,4
Total des passifs courants		787,3	574,4
Total du passif		1.752,0	1.665,7

État consolidé des flux de trésorerie intermédiaire résumé

en millions d'euros	Réf.	30.06.2020	30.06.2021
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net de l'ensemble consolidé		20,4	7,3
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie			
Impôts et taxes d'exploitation		19,7	20,0
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		118,6	148,5
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation		24,4	28,0
Résultat de cession		-0,4	-1,0
Dotations (reprises) des provisions		-1,3	-0,1
Résultat des entités mises en équivalence		-0,1	-0,2
Impôt sur les sociétés		3,6	2,3
Résultat financier		3,1	1,6
Écarts de change nets et instruments dérivés opérationnels		0,0	-0,1
Rémunération en actions		-0,2	0,0
Pertes de valeur sur les créances clients et autres débiteurs, y compris d'actifs de contrats		2,8	1,3
		170,1	200,3
Variation du besoin en fonds de roulement			
Diminution (augmentation) des stocks bruts		11,1	7,5
Diminution (augmentation) des créances clients brutes		25,6	19,5
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		-19,2	-27,1
Variations des autres actifs liés aux contrats conclus avec des clients		4,6	7,6
Variations du passif lié aux contrats conclus avec des clients		-3,6	-3,8
Variations des autres éléments d'actif et de passif		1,5	-2,6
		20,0	1,1
Autres décaissements nets			
Impôts et taxes d'exploitation décaissés		-12,2	-13,1
Intérêts décaissés nets et effet taux des dérivés net		-2,8	-2,5
Impôt sur les sociétés décaissé	7	-6,8	-7,4
		-21,8	-23,0
Flux net de trésorerie généré par l'activité		188,7	185,8
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions (cessions) d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-64,9	-92,2
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs d'immobilisations		-14,1	-16,7
Investissements dans les sociétés contrôlées et entreprises acquises, nets de la trésorerie acquise		-0,4	-0,4
Flux net de trésorerie affecté aux opérations d'investissement		-79,4	-109,3
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Remboursements d'emprunts non courants		3,6	-80,8
Remboursements des dettes locatives		-24,7	-27,0
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme		-7,0	22,2
Rachat d'actions propres		-1,3	0,2
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	6	-30,0	-30,0
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		-59,3	-115,4
Variation nette des disponibilités et quasi-disponibilités		49,8	-38,9
Disponibilités et quasi-disponibilités à l'ouverture			
dont disponibilités des activités poursuivies		18,3	32,0
dont quasi-disponibilités des activités poursuivies		1,9	28,8
Variation monétaire des disponibilités et quasi-disponibilités		49,8	-38,9
Disponibilités et quasi-disponibilités à la clôture	5	70,0	21,9
dont disponibilités des activités poursuivies		23,2	21,0
dont quasi-disponibilités des activités poursuivies		46,8	0,9
Cash-flow organique (*)		84,8	49,9

* Flux de trésorerie généré par l'activité diminué des investissements corporels et incorporels augmenté du produit de cession des immobilisations corporelles et incorporelles diminué des remboursements des dettes locatives.

État consolidé des variations des capitaux propres intermédiaire

en millions d'euros	Capital social	Réserve légale	Bénéfice reporté	Actions propres	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2020	131,7	13,2	470,6	-1,5	613,9
Résultat global de l'ensemble consolidé			7,3		7,3
Autres éléments du résultat global retraité			0,0		0,0
Résultat net de la période			7,3		7,3
Actions propres				0,2	0,2
Plan de rémunération en actions			0,0		0,0
Dividendes déclarés			-30,0		-30,0
Solde au 30 juin 2021	131,7	13,2	447,8	-1,3	591,4

en millions d'euros	Capital social	Réserve légale	Bénéfice reporté	Actions propres	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2019 (*), comme indiqué précédemment	131,7	13,2	447,4	-0,2	592,1
Ajustement PPA Upsize N.V.			-0,6		-0,6
Solde au 31 décembre 2019 retraité	131,7	13,2	446,8	-0,2	591,5
Résultat net de la période			20,4		20,4
Autres éléments du résultat global retraité			0,9		0,9
Résultat net de la période			21,3		21,3
Actions propres				-1,3	-1,3
Plan de rémunération en actions			-0,2		-0,2
Dividendes déclarés			-30,0		-30,0
Solde au 30 juin 2020	131,7	13,2	437,9	-1,5	581,3

(*) L'état de la situation financière du 31 décembre 2019 a été retraité afin de prendre en compte l'impact de l'allocation du prix d'acquisition (« PPA ») sur l'acquisition d'Upsize N.V., qui n'était pas encore disponible à la clôture de l'exercice 2019. La comptabilisation de la juste valeur des immobilisations incorporelles d'Upsize N.V. a augmenté le montant des charges d'amortissement de 0,6 million d'euros, comptabilisés pour la période comprise entre la date d'acquisition, à savoir le 31 juillet 2019, et le 31 décembre 2019, pour laquelle les informations financières comparées ont été retraitées.

Information sectorielle

État consolidé du résultat global intermédiaire résumé pour le premier semestre clos le 30 juin 2021

en millions d'euros, 1er semestre 2021	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Groupe Orange Belgium
Services facturés aux clients	438,4	22,4		460,8
Convergence	123,5			123,5
Mobile seul	263,9	18,4		282,3
Fixe seul	30,4	4,1		34,5
Services informatiques & Intégration	20,5			20,5
Vente d'équipements	63,8	6,3		70,0
Services facturés aux opérateurs	108,9	6,9	-2,8	113,0
Autres revenus	18,1	1,3	-7,4	12,0
Chiffre d'affaires consolidé	629,2	36,9	-10,3	655,9
Coûts directs	-258,7	-17,6	10,3	-266,0
Charges de personnel	-73,0	-4,3		-77,3
Coûts indirects, dont	-141,5	-8,9		-150,3
Impôts et taxes d'exploitation	-18,5	-1,4		-20,0
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-25,1	-2,9		-28,0
Autres frais de restructuration	-2,6	-0,1		-2,8
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-144,5	-4,0		-148,5
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,2			0,2
Résultat d'exploitation	9,2	2,0		11,2
Résultat net financier	-1,6			-1,6
Résultat courant avant impôts (PBT)	7,6	2,0		9,6
Impôts	-1,7	-0,6		-2,3
Résultat net	5,9	1,4		7,3

Rapprochement de l'EBITDAaL et du résultat net pour le premier semestre clos le 30 juin 2021

en millions d'euros, 1er semestre 2021	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Groupe Orange Belgium
EBITDAaL	155,0	6,2		161,2
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,2			0,2
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-144,5	-4,0		-148,5
Autres frais de restructuration	-2,6	-0,1		-2,8
Frais d'intérêt de location	1,1			1,1
Résultat opérationnel	9,2	2,0		11,2
Résultat financier	-1,6			-1,6
Résultat courant avant impôts (PBT)	7,6	2,0		9,6
Impôts	-1,7	-0,6		-2,3
Résultat net consolidé	5,9	1,4		7,3

État consolidé du résultat global intermédiaire résumé pour le premier semestre clos le 30 juin 2020

en millions d'euros, 1er semestre 2020	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Groupe Orange Belgium
Services facturés aux clients	424,4	21,4		445,8
Convergence	106,3			106,3
Mobile seul	273,8	16,8		290,6
Fixe seul	24,3	4,6		28,9
Services informatiques & Intégration	20,0			20,0
Vente d'équipements	50,2	5,9		56,1
Services facturés aux opérateurs	116,4	4,1	-1,7	118,8
Autres revenus	21,1	0,1	-5,3	15,9
Chiffre d'affaires consolidé	612,1	31,5	-7,0	636,6
Coûts directs	-250,4	-13,5	7,0	-256,9
Charges de personnel	-70,2	-4,0		-74,2
Coûts indirects, dont	-147,9	-8,3		-156,2
Impôts et taxes d'exploitation	-18,4	-1,3		-19,7
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-22,5	-1,9		-24,4
Autres frais de restructuration	-3,4	-0,2		-3,6
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-114,9	-3,7		-118,6
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,1			0,1
Résultat d'exploitation	25,3	1,8		27,1
Résultat net financier	-3,2	0,1		-3,1
Résultat courant avant impôts	22,1	1,9		24,0
Impôts	-3,2	-0,4		-3,6
Résultat net	18,9	1,5		20,4

Rapprochement de l'EBITDAaL et du résultat net pour le premier semestre clos le 30 juin 2020

en millions d'euros, 1er semestre 2020	Orange Belgium	Orange Luxembourg	Élimination interco	Groupe Orange Belgium
EBITDAaL	142,5	5,7		148,2
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0,1			0,1
Perte de valeur des immobilisations corporelles	0,0			0,0
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	-114,9	-3,7		-118,6
Autres frais de restructuration	-3,4	-0,2		-3,6
Frais d'intérêt de location	1,1			1,1
Résultat opérationnel	25,3	1,8		27,1
Résultat financier	-3,2	0,1		-3,1
Résultat courant avant impôts (PBT)	22,1	1,9		24,0
Impôts	-3,2	-0,4		-3,6
Résultat net consolidé	18,9	1,5		20,4

11. Annexe aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

Orange Belgium (filiale d'Orange S.A.) est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 4 millions de clients, et au Luxembourg, via sa filiale Orange Communications Luxembourg. Orange Belgium est coté sur Euronext Bruxelles.

En tant qu'acteur convergent, l'entreprise fournit des services de télécommunications mobiles, d'internet et de télévision aux particuliers et des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Orange Belgium est également un prestataire de services aux opérateurs (« wholesale »), fournissant à ses partenaires l'accès à son infrastructure et à ses capacités de service. Le réseau mobile ultraperformant d'Orange Belgium dispose des technologies 2G, 3G, 4G et 4G+ et fait l'objet d'investissements permanents.

1. Base de préparation des états financiers

1.1. Déclaration de conformité

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés pour le semestre clos le 30 juin 2021 ont été préparés conformément à la norme IAS 34 Information financière intermédiaire, telle qu'adoptée par l'UE ; le Conseil d'administration en a autorisé la publication le 23 juillet 2021.

Le présent rapport doit être lu en conjonction avec les états financiers annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés sont libellés en millions d'euros, sauf indication contraire. L'euro est la devise fonctionnelle et de présentation du Groupe. Chaque entité du Groupe applique cette devise fonctionnelle à ses états financiers. Ils ne contiennent pas toutes les informations requises pour former un jeu complet d'états financiers établis suivant les normes internationales IFRS. Ils contiennent toutefois certaines notes annexes visant à expliquer les événements et les transactions importants pour comprendre l'évolution de la situation financière et des performances du Groupe depuis les derniers états financiers annuels.

1.2. Principes comptables

Les principes comptables et méthodes d'évaluation adoptés dans la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour le semestre clos le 30 juin 2021 n'ont subi aucune modification par rapport à ceux qui ont été appliqués lors de la préparation des états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2020. Le présent rapport doit être lu en conjonction avec les états financiers annuels consolidés d'Orange Belgium pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, puisqu'il ne comprend pas toutes les informations requises dans les états financiers annuels consolidés.

1.3. Recours à des estimations et aux jugements

Lors de la préparation des états financiers intermédiaires consolidés résumés, la direction d'Orange Belgium est tenue de procéder à des estimations dans la mesure où plusieurs éléments inclus dans ces états financiers consolidés sont impossibles à évaluer de manière précise. Les hypothèses retenues pour les principales estimations sont semblables à celles qui sont décrites dans le rapport annuel de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La direction est amenée à revoir ses estimations en fonction de l'évolution des circonstances sous-jacentes ou à la lumière de nouvelles informations. Par conséquent, les estimations faites au 30 juin 2021 sont susceptibles d'évoluer.

La direction fait également usage de jugement pour définir et appliquer les politiques comptables appropriées à certaines transactions lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur n'abordent pas de manière spécifique les problématiques comptables concernées.

Les jugements importants portés par la direction dans l'application des principes comptables du Groupe, ainsi que les principales sources d'incertitudes liées aux estimations, sont les mêmes que celles qui sont décrites dans les derniers états financiers annuels.

1.4. Normes et interprétations applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2021

- Amendements des normes IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 liés à la réforme des indices de taux d'intérêts - Phase 2
- Amendement de la norme IFRS 16 « Contrats de location » : Allègements de loyer liés au Covid-19 après le 30 juin 2021 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} avril 2021, mais non encore adopté au niveau européen)

Ces amendements n'ont eu aucun impact sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés du Groupe Orange Belgium au 30 juin 2021.

1.5. Nouvelles normes comptables non encore en vigueur

Une série de normes, amendements aux normes et interprétations ont été publiés mais ne sont pas encore en vigueur pour la période annuelle ouverte à compter du 1^{er} janvier 2021, et n'ont pas été appliqués pour la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Ces amendements ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

- Amendements à IAS 16 « Immobilisations corporelles » : Produit de la vente avant l'utilisation prévue (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » : Contrats onéreux - Coût d'exécution d'un contrat (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » : Référence au Cadre conceptuel (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Améliorations annuelles aux normes IFRS du cycle 2018-2020 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2022, mais non encore adoptées au niveau européen)
- IFRS 17 « Contrats d'assurance » (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023, mais non encore adopté au niveau européen)
- Amendements à IFRS 4 « Contrats d'assurance » – Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » : Classement des passifs en tant que passifs courants et non courants (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers » et à l'énoncé de pratiques IFRS 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » : Définition des estimations comptables (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 12 « Impôts sur le résultat » : Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2023, mais non encore adoptés au niveau européen)

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation englobe IRISnet SCRL (comptabilisée selon la méthode de mise en équivalence - 28,16 %), Mwingz S.R.L. (comptabilisée comme une opération conjointe) et les sociétés suivantes, détenues à 100 % : Orange Belgium S.A., Orange Communications Luxembourg S.A., Smart Services Network S.A., Walcom Business Solutions S.A., A3COM S.A., A&S Partners S.A., Upsize N.V., BKM N.V., CC@PS BV.

En avril 2021, Orange Belgium a participé à l'augmentation de capital de CommuniThings à hauteur de 0,35 million d'euros.

Orange Belgium détient, directement ou indirectement (par exemple, à travers d'autres filiales) moins de 20 % des droits de vote du Belgian Mobile Wallet et de CommuniThings. Orange Belgium n'exerce donc pas d'influence significative sur ces sociétés. De plus, l'objectif principal de son investissement dans ces deux sociétés n'est pas de générer de la plus-value.

3. Pandémie de Covid-19

La pandémie de Coronavirus (Covid-19) affecte la santé humaine, ainsi que les activités de la société et sa situation financière.

Orange Belgium a identifié une série d'éléments qui méritent une attention particulière à cet égard :

- Santé et sécurité humaines : Orange Belgium suit de près l'évolution de la pandémie et place au premier plan la santé et la sécurité de ses employés. Orange Belgium prend toutes les dispositions nécessaires pour assurer la protection de ses employés au-delà des instructions sanitaires fournies par les pouvoirs publics, tout en veillant à maintenir les conditions nécessaires à la continuité de son activité. Orange Belgium a mis en place une série de mesures de prévention telles que le télétravail pour ses employés dans tous les cas où ils peuvent exercer leur activité à distance et que les équipements nécessaires sont disponibles. Dans les autres cas, Orange Belgium a également immédiatement transmis des instructions à ses employés pour les sensibiliser aux bons gestes barrière et a mis à leur disposition les équipements d'hygiène adéquats. Les effets à long terme des mesures de confinement prises par les autorités et relayées par Orange Belgium sont incertains, et notamment l'impact psychologique de l'isolement qu'elles sont susceptibles de causer à ses employés.
- Continuité de l'activité : en tant que fournisseur de services essentiels aux entreprises, Orange Belgium se doit d'assurer la continuité de ses services de communication électronique, et en particulier de ses activités critiques. Conformément aux directives des pouvoirs publics, Orange Belgium a mis en place un plan de continuité de l'activité,

qui couvre principalement les équipes de supervision et d'exploitation des réseaux et des systèmes d'information, les équipes de sécurité, le support technique, les employés des « data centres » et les équipes d'intervention. Par ailleurs, l'augmentation significative du trafic sur les réseaux d'Orange Belgium crée un risque de congestion qui pourrait mener à une détérioration voire à une interruption de ses services. Pour éviter une telle dégradation voire des interruptions, Orange Belgium a augmenté la capacité de ses réseaux.

- Performance financière : Orange Belgium a enregistré une légère diminution de son chiffre d'affaires sur les services mobiles ainsi que des revenus des services aux opérateurs en 2021. Cette détérioration résulte principalement des facteurs suivants :
 - la limitation des horaires d'ouverture et de la capacité d'accueil de visiteurs dans les boutiques Orange pendant la période de confinement ;
 - un ralentissement de l'activité avec certaines entreprises tandis que, parallèlement, d'autres clients du Groupe ont demandé une capacité supplémentaire ou de nouveaux services ;
 - le déclin du trafic international et du trafic d'itinérance ; et
 - la diminution du trafic SMS.

4. Écarts d'acquisition

Aucun changement n'est intervenu dans les écarts d'acquisition au cours du semestre clos le 30 juin 2021.

Au 30 juin 2021, aucun élément interne ou externe n'indiquait que d'autres tests de dépréciation doivent être effectués sur l'écart d'acquisition.

L'équipe de direction reste attentive à tout élément indiquant que de nouveaux tests de valeur doivent être effectués. Il est prévu que ces tests seront effectués à la clôture de l'exercice. Le test de dépréciation de l'écart d'acquisition se fonde sur le calcul de la valeur d'utilité pour le secteur « Luxembourg » et, pour le secteur « Belgique », par l'estimation de la juste valeur, déduction faite des coûts en cas de vente, en prenant en compte le cours de bourse de l'action Orange Belgium.

Les écarts d'acquisition liés à Mobistar Affiliate S.A., Mobistar Enterprise Services S.A., A&S Partners S.A. et Upsize N.V. sont intégralement attribués au secteur « Belgique ». L'écart d'acquisition lié à Orange Communications Luxembourg S.A. est intégralement attribué au secteur « Luxembourg ».

	31.12.2020			30.06.2021		
	Valeur d'acquisition	Pertes de valeur cumulées	Valeur comptable nette	Valeur d'acquisition	Pertes de valeur cumulées	Valeur comptable nette
Orange Communications Luxembourg S.A.	68,7	-17,9	50,9	68,7	-17,9	50,9
Autres écarts d'acquisition- segment Belgique	53,5	0,0	53,5	53,5	0,0	53,5
Total des écarts d'acquisition	122,3	-17,9	104,4	122,3	-17,9	104,4

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie, passifs financiers

La rubrique de trésorerie et équivalents de trésorerie se compose des liquidités et des dépôts en espèces à un terme maximal de trois mois. Les découverts bancaires ou intra-groupe dans le cadre de la mutualisation de la trésorerie sont comptabilisés en dettes financières à court terme. Le tableau de financement fournit une explication à la diminution de 20,5 millions d'euros de l'endettement financier net au premier semestre 2021.

en millions d'euros	31.12.2020	30.06.2021
Disponibilités et quasi-disponibilités		
Disponibilités	-32,0	-21,0
Quasi-disponibilités	-28,8	-0,9
	-60,8	-21,9
Passif financiers		
Emprunt inter-sociétés à court terme	200,4	21,9
Emprunts bancaires	1,9	1,1
Emprunt inter-sociétés à long terme	3,4	123,3
	205,8	146,3
Dettes nettes (Emprunts et dettes assimilées - Disponibilités et quasi-disponibilités)	144,9	124,4

Orange Belgium S.A. et sa société mère, Atlas Services Belgium S.A. a signé en 2015 un contrat de facilité de crédit revolving initial pour un montant total de 420 millions d'euros, la date d'échéance finale étant fixée au 15 juin 2021.

Sachant qu'au 31 décembre 2020, la durée restante jusqu'à la date d'échéance serait inférieure à 12 mois, Orange Belgium S.A. a présenté ce passif financier (au 31 décembre 2020 : 200 millions d'euros) comme courant dans l'état consolidé de la situation financière.

Le 10 mars 2021, les équipes Financement & Trésorerie du Groupe ont signé un accord relatif au refinancement de la facilité de crédit revolving entre Orange Belgium S.A. et Atlas Services Belgium S.A. à hauteur de 120 millions d'euros, avec une maturité de 5 ans. Par conséquent, cette dette était inscrite comme emprunt intra-groupe à long terme au 30 juin 2021.

6. Capitaux propres

Aucun changement n'est intervenu dans le capital social au premier semestre 2021.

Toutes les actions ordinaires sont entièrement libérées et ont un pair comptable de 2,195 euros.

Capital Social en millions d'euros	31.12.2020	30.06.2021
Solde en début de période	131,7	131,7
Emission	0,0	0,0
Annulation	0,0	0,0
Solde en fin de période	131,7	131,7

# d'actions ordinaires	31.12.2020	30.06.2021
Solde en début de période	60.014.414	60.014.414
Emission	0,0	0,0
Annulation	0,0	0,0
Solde en fin de période	60.014.414	60.014.414

L'Assemblée générale des actionnaires a approuvé, en date du 5 mai 2021, le versement d'un dividende ordinaire brut de 0,50 euro par action au titre de l'exercice 2020. Le dividende ordinaire brut s'élève à 30 millions d'euros ; il a été payé le 17 juin 2021.

L'Assemblée générale des actionnaires a approuvé, en date du 6 mai 2020, le versement d'un dividende ordinaire brut de 0,50 euro par action au titre de l'exercice 2019. Le dividende ordinaire brut s'élève à 30 millions d'euros ; il a été payé le 17 mai 2020.

Au 30 juin 2021, Orange Belgium détenait 69 657 actions propres (inchangé par rapport au 31 décembre 2020).

7. Impôt sur le résultat

Le montant de l'impôt sur le résultat – calculé sur les résultats de l'exercice en cours – a diminué à 2,3 millions d'euros au premier semestre 2021 par rapport aux 3,6 millions d'euros un an plus tôt. Cette baisse coïncide exactement avec la diminution du résultat avant impôt en Belgique au premier semestre 2021.

Le tableau ci-dessous présente les principaux composants de la charge de l'impôt des sociétés :

en millions d'euros	30.06.2020	30.06.2021
Impôt sur les sociétés exigible	-5,8	-5,4
Charge d'impôts différés liée à l'apparition et à la reprise de différences temporaires	2,2	3,1
Total de la charge d'impôt	-3,6	-2,3

8. Contrats de location

Dans le cadre de ses activités, le Groupe conclut régulièrement des contrats de location en tant que preneur. Ces contrats de location sont principalement répartis suivant les catégories d'actifs suivantes :

- Terrains et bâtiments
- Réseaux et terminaux
- Autres

8.1 Dettes locatives

Au 30 juin 2021, le solde des dettes locatives s'élève à 336,1 millions d'euros, dont 292,6 millions d'euros de dettes locatives non courantes et 43,5 millions d'euros de dettes locatives courantes.

8.2 Droits d'utilisation

en millions d'euros				30 juin 2021	31 décembre 2020
	Valeur brute	Dotations aux amortissements cumulées	Pertes de la valeur cumulées	Valeur nette	Valeur nette
Terrains et constructions	426,5	-103,3	0,0	323,2	292,2
Réseaux et terminaux	5,8	-3,7	0,0	2,1	2,9
Autres droits d'utilisation	19,8	-9,3	0,0	10,5	8,7
Total des droits d'utilisation des actifs	452,1	-116,3	0,0	335,8	303,8

en millions d'euros	Juin 2021
Valeur nette des droits d'utilisation des actifs - à l'ouverture	303,8
Augmentation (nouveaux actifs des droits d'utilisation)	61,1
Dotations aux amortissements	-28,0
Perte de la valeur	0,0
Impact des changements dans les évaluations	-1,1
Valeur nette des droits d'utilisation des actifs - à la clôture	335,8

9. Provisions courantes et non courantes

Provisions pour litiges en suspens

Orange Belgium est partie à plusieurs procédures judiciaires, dans lesquelles des personnes physiques ou morales tierces réclament la réparation de dommages qu'elles prétendent avoir subis. Chaque litige est examiné de manière individuelle afin d'évaluer la probabilité qu'il soit nécessaire d'affecter des ressources à son règlement et de vérifier si les hypothèses retenues pour calculer la provision sont bien adéquates.

Les litiges en suspens se sont développés durant les années précédentes et l'on peut raisonnablement prévoir qu'ils feront l'objet d'une décision judiciaire ou d'un accord amiable au cours des prochaines années.

en millions d'euros	
Solde au 31 décembre 2020	3,5
Constitution	0,0
Utilisation	0,0
Reprise	0,0
Autre effet	0,0
Solde au 30 juin 2021	3,5

Provisions pour le démantèlement des sites du réseau

Les provisions pour le démantèlement des sites du réseau sont restées stables à 82,4 millions d'euros.

Au premier semestre 2021, le coût moyen de démantèlement des sites du réseau était stable à 13 100 euros par site.

Même si la taille et l'installation sur site peuvent légèrement varier d'un site à l'autre, la provision est calculée d'après un coût moyen de démantèlement qui tient compte des coûts réels encourus par le passé pour des activités similaires.

en millions d'euros	
Solde au 31 décembre 2020	82,6
Constitution	0,0
Utilisation	-0,3
Reprise	0,0
Autre effet	0,1
Solde au 30 juin 2021	82,4

Proximus et Orange Belgium ont formé un partenariat pour développer le réseau d'accès mobile du futur en partageant les équipements actifs et passifs du réseau d'accès radio (RAN). Cette collaboration a conduit à la création de MWingz, coentreprise chargée d'assurer la conception, la construction et l'exploitation du réseau commun. Un plan de démantèlement a été mis en place sur trois ans visant à démanteler les sites affectés et parvenir au réseau cible qui sera géré par MWingz. Ces opérations de démantèlement ont également eu un impact sur les amortissements accélérés (des équipements et installations de réseau), ce qui est la cause principale de l'augmentation des dotations aux amortissements des autres immobilisations incorporelles et corporelles, qui sont passées de 118,6 millions d'euros au premier semestre 2020 à 148,5 millions d'euros au premier semestre 2021.

10. Litiges

• Mâts

Certaines communes ainsi que quatre provinces perçoivent, depuis 1997, une redevance annuelle sur les pylônes, mâts ou antennes situés sur leur territoire. Orange Belgium continue à déposer des réclamations à l'encontre de chaque avis d'imposition relatif à ces redevances. Ces derniers sont actuellement contestés devant les tribunaux civils (tribunaux de première instance - chambre fiscale et cours d'appel).

Les opérateurs de téléphonie mobile ont conclu un accord au début de 2021 avec le Gouvernement wallon pour la période 2021-2022. Orange Belgium s'engage à verser un montant de 1,78 million d'euros sur 2 ans et à investir un montant supplémentaire de 3,6 millions d'euros dans les infrastructures de télécommunications en Région wallonne sur la période 2021-2022. La première tranche de 0,9 million d'euros sera versée au cours du second semestre de l'exercice comptable en cours.

- **Accès au réseau câblé de Coditel Brabant (Telenet)**

Suite au paiement par Orange Belgium de la provision relative aux coûts de set-up, Coditel Brabant (Telenet) a été en défaut de fournir l'accès à son réseau câblé dans le délai réglementaire de 6 mois. Ce défaut combiné au manque d'avancement sur le développement d'un service de gros effectif a poussé Orange Belgium à lancer une action judiciaire fin décembre 2016 à l'encontre de Coditel/Telenet pour manquement à ses obligations réglementaires. Considérant que la mise en œuvre d'une solution technique était toujours en cours au début de 2018, la procédure a été mise en suspens. L'affaire est réactivée et Telenet a déposé ses conclusions le 6 mars 2020. Il a été demandé au tribunal de fixer une date pour une audience qui aura lieu le 27 septembre 2021.

- **Accès au réseau câblé de Telenet – chaîne propre**

Sur la base des décisions sur l'accès régulé aux réseaux câblés, Orange Belgium a le droit d'offrir à ses clients « retail » TV des « chaînes propres », à savoir des chaînes qui ne sont pas offertes commercialement par les câblo-opérateurs. Tandis que VOO a fourni l'accès à une telle chaîne propre (Eleven Sports 3) sur son réseau, Telenet a refusé de proposer pareil accès à des conditions raisonnables. Début 2018, Orange Belgium a lancé une procédure judiciaire contre Telenet pour violation de ses obligations réglementaires devant le Tribunal de commerce d'Anvers.

Le 30 mai 2018 le Tribunal de commerce d'Anvers a rejeté la demande d'Orange Belgium. Orange Belgium a fait appel de ce jugement. Le 11 avril 2019, la Cour d'appel a jugé Telenet en violation de ses obligations réglementaires et coupable d'avoir abusé de sa position dominante.

La Cour a ordonné à Telenet de fournir des conditions raisonnables dans un délai d'un mois au risque de se voir appliquer une astreinte de 2 500 euros par jour de retard. Telenet a introduit un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'appel. Orange Belgium réclame 250 000 euros (montant total d'astreinte) à Telenet pour ne pas s'être conformé à la décision de la Cour d'appel. Cette demande est contestée par Telenet devant le juge des saisies. Un jugement est prononcé le 22 octobre 2020, concluant que la demande d'Orange Belgium n'était pas fondée.

Orange Belgium a fait appel de ce jugement le 7 décembre 2020 à la Cour d'appel d'Anvers. L'audience d'introduction visant à fixer un calendrier pour l'échange de mémoires a eu lieu le 6 janvier 2021 et les plaidoiries sont fixées au 23 mars 2022.

- **Accès au réseau câblé de Telenet – profil propre**

Dans la régulation de l'accès aux réseaux câblés, les opérateurs alternatifs ont le droit de commercialiser des profils internet qui ne sont pas commercialisés par les câblo-opérateurs régulés, à savoir des profils internet avec des vitesses upload/download et/ou volumes différents des vitesses et/ou volumes offerts par le câblo-opérateur à ses propres clients retail. Malgré plusieurs requêtes faites par Orange Belgium à Telenet depuis 2015, Telenet a refusé d'octroyer pareil profil propre jusqu'en mai 2018. Considérant le dommage subi par Orange Belgium lié à ces refus, Orange Belgium a déposé une plainte formelle contre Telenet devant le régulateur en février 2018. Le 22 octobre 2018, le régulateur a publié sa décision et a constaté que Telenet avait violé son obligation réglementaire de fournir un profil propre à Orange Belgium. Orange Belgium a également mis Telenet en demeure en janvier 2019, lui demandant le dédommagement des dommages encourus. Face au refus de Telenet de payer les dommages et intérêts, Orange Belgium a introduit une action en réparation devant le Tribunal des entreprises. Les plaidoiries ont eu lieu le 17 janvier 2020. Le 14 février 2020, le Tribunal des entreprises a déclaré Telenet en violation de ses obligations réglementaires et a accordé une partie des dommages-intérêts réclamés. Orange Belgium a décidé d'interjeter appel de ce jugement. Les plaidoiries auront lieu le 1er décembre 2021.

- **Lycamobile**

Le 19 février 2016, Lycamobile Belgium Limited et Lycamobile BVBA ont entamé une procédure judiciaire contre Orange Belgium (à l'époque Mobistar) devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles, réclamant des dommages et intérêts pour le lancement commercial prétendument tardif des services 4G de Lycamobile. L'affaire a été plaidée devant le Tribunal lors de l'audience du 10 mars 2017. Par jugement en date du 12 mai 2017, le Tribunal de commerce de Bruxelles a débouté Lycamobile de sa demande et lui a ordonné de verser à Orange Belgium une indemnité au titre des frais de procédure pour un montant de 18 000 euros. Le jugement a été signifié à Lycamobile le 3 juillet 2017. Par conséquent, Lycamobile a versé la somme de 18 000 euros à Orange Belgium. Le 11 août 2017, Lycamobile a interjeté appel de ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience introductive d'instance s'est tenue le 21 septembre 2017. Lors de cette audience, un calendrier a été défini pour le dépôt des conclusions. L'affaire est fixée pour plaidoiries à l'audience du 1^{er} octobre 2021.

- **Euphony Benelux S.A. (en faillite)**

Le 2 avril 2015, Orange Belgium a été cité par les curateurs de la faillite d'Euphony Benelux S.A. afin de comparaître devant le Tribunal de Commerce de Bruxelles à l'audience du 17 avril 2015. Les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium au paiement d'un montant provisionnel d'un (1) euro à titre d'arriérés de commissions et d'indemnité d'éviction. Dans ce contexte, les curateurs réclament la condamnation d'Orange Belgium à produire tous les documents pertinents pour permettre aux curateurs de calculer les montants réclamés.

Par jugement du 17 avril 2018, le Tribunal a rejeté la demande de la curatelle pour ce qui concerne l'indemnité d'éviction et a désigné un expert dans le cadre de la demande portant sur les arriérés de commissions. Orange Belgium a interjeté appel contre ce jugement devant la Cour d'appel de Bruxelles. L'audience d'introduction a eu lieu et la Cour d'appel a fixé un calendrier d'échange. Aucune date de plaidoirie n'a été fixée.

- **Tarifs de terminaison d'appel fixe (FTR) – 3Starsnet**

Le 20 novembre 2018, l'IBPT a adopté une nouvelle décision concernant les FTR. 3Starsnet a tenté d'obtenir la nullité de cette décision devant la Cour des marchés mais ce recours a été rejeté. 3Starsnet a réclamé la nullité des décisions de la Cour des marchés devant la Cour de cassation. Le 21 janvier 2021, la Cour de cassation a rejeté l'appel de 3Starsnet. En conséquence, la décision, et donc les tarifs y inclus, sont définitifs.

- **Partage de réseaux**

Les mesures provisoires imposées par l’Autorité belge de la Concurrence ont pris fin le 16 mars 2020 et Orange Belgium et Proximus ont repris la mise en œuvre du projet. Le 1er avril 2020, les deux sociétés ont transféré les collaborateurs concernés vers MWingz, la nouvelle opération conjointe.

Parallèlement, une enquête sur le fond a été engagée par l’Autorité belge de la Concurrence. Cette enquête est actuellement en cours.

- **Licences temporaires bande 3,6 GHz- 3,8 GHz**

Le 15 juillet 2019, le régulateur belge des télécommunications (IBPT) a publié les décisions accordant des droits d’utilisation temporaires dans la bande de fréquences 3600-3800 MHz à quatre opérateurs: Cegeka, Orange Belgium, Proximus et Telenet. Ces droits d’utilisation permettent à ces opérateurs d’initier les premiers développements 5G dans cette bande de fréquences en Belgique. Le 11 septembre 2020, plusieurs groupes d’action contre la 5G ont contesté ces décisions devant la cour des marchés de Bruxelles. Ils demandent l’annulation des décisions pour des raisons de droit administratif et environnemental. Orange Belgium, Telenet, Proximus et Cegeka sont intervenus dans les procédures pour défendre et préserver leur licence temporaire. Un jugement sur les motifs procéduraux de la demande (par exemple la recevabilité de la demande) est prononcé le 15 avril 2021. La demande est jugée irrecevable.

- **Points de transit – liens d’interconnexion**

Telenet a inclus dans son offre de référence régulée de 2014 une redevance de 5 000 euros par Gb de capacité de trafic d’interconnexion Internet. Les frais n’ont été mentionnés dans aucune décision réglementaire finale sur les prix. Cette redevance n’a pas été appliquée en 2014, 2015, 2016, 2017. Ce n’est qu’à partir de 2018 que Telenet a commencé à facturer ce montant pour chaque point de transit et chaque augmentation de capacité d’interconnexion. Orange Belgium a systématiquement contesté les montants facturés pour les points de transit.

La décision de mai 2020 sur les frais de gros n’impose qu’une charge de ~ 170 euros / mois pour 100 Gb. Orange Belgium a continué de refuser de payer les frais fondés sur les anciens montants. Telenet a entamé une procédure judiciaire devant le tribunal d’entreprise de Malines. Les plaidoiries aura lieu le 25 mars 2022.

11. Parties liées

Les conditions appliquées aux ventes et aux achats de trafic et de services, au contrat de gestion centralisée de la trésorerie, et au contrat de facilité de crédit revolving ainsi que les prêts et emprunts productifs d’intérêts sont déterminées dans le respect des conditions en vigueur sur le marché. A la date du bilan, aucune partie liée ne bénéficie d’une quelconque garantie et aucune d’elles n’a octroyé de garantie quelconque à Orange Belgium. Aucune correction de valeur sur des créances dues par des parties liées n’a été comptabilisée à la date du bilan.

en millions d’euros

	Ventes aux parties liées	Achats aux parties liées	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées
30.06.2021				
Orange – Trafic et services	11,9	-15,1	0,0	0,0
Orange – Mutualisation de la trésorerie	0,0	-0,1	-16,0	36,0
Filiales d’Orange – Trafic et services	5,7	-7,3	-3,5	10,6
Atlas Services Belgium – Emprunt	0,0	-0,4	0,0	120,0
Redevances de marque versées à Orange S.A.	0,0	-8,8	0,0	0,0
Total	17,6	-31,7	-19,5	166,6

en millions d’euros

	Ventes aux parties liées	Achats aux parties liées	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées
30.06.2020				
Orange – Trafic et services	12,5	-14,4	0,0	0,0
Orange – Mutualisation de la trésorerie	0,0	0,0	46,4	4,2
Filiales d’Orange – Trafic et services	5,2	-4,8	-3,5	5,3
Atlas Services Belgium – Emprunt	0,0	-0,8	0,0	245,0
Redevances de marque versées à Orange S.A.	0,0	-8,3	0,0	0,0
Total	17,7	-28,3	42,9	254,5

12. Événements postérieurs à la clôture

- Au milieu du mois de juillet, des inondations dévastatrices ont bouleversé l’existence de nombreux citoyens belges. Orange Belgium et ses partenaires techniques ont uni leurs forces pour restaurer et maintenir la connectivité dans les zones touchées.

Aucun des événements mentionnés ci-dessus ne sont des événements entraînant des ajustements et aucun autre événement entraînant des ajustements, ni aucun événement significatif n’entraînant pas d’ajustements, ne s’est produit

entre la date du bilan et la date à laquelle la publication des états financiers consolidés intermédiaires résumés a été autorisée.

13. Autres

Au cours du premier semestre 2021, aucun événement significatif n'est survenu concernant la juste valeur des actifs et passifs financiers.

Déclaration des personnes responsables

Nous soussignés, Xavier Pichon, CEO, et Antoine Chouc, CFO, déclarons qu'à notre connaissance :

A) le jeu d'états financiers consolidés résumés établis conformément à la norme IAS 34 'Information financière intermédiaire' donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur ainsi que des sociétés comprises dans sa consolidation ;

b) le rapport intermédiaire présente un exposé fidèle des événements importants et des principales transactions entre parties concernées survenus au cours des six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur le jeu d'états financiers consolidés résumés ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les mois restants de l'exercice.

Bruxelles, le 23 juillet 2021

Xavier Pichon
CEO

Antoine Chouc
CFO

Rapport du commissaire au conseil d'administration d'Orange Belgium SA sur l'examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire résumée pour la période de six mois close le 30 juin 2021

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité de la situation financière intermédiaire résumée et consolidée d'Orange Belgium SA arrêté au 30 juin 2021 ainsi que l'état intermédiaire résumé du résultat global consolidé, le tableau intermédiaire résumé et consolidé des flux de trésorerie et l'état intermédiaire résumé et consolidé des variations des capitaux propres pour la période de six mois close à cette date, ainsi que des notes explicatives (« l'information financière consolidée intermédiaire résumée »). Le conseil d'administration de la société est responsable de l'établissement et de la présentation de cette information financière consolidée intermédiaire résumée conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union européenne. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière consolidée intermédiaire résumée sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement plus restreinte que celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (ISA) et ne nous permet donc pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les éléments significatifs qu'un audit aurait permis d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que l'information financière consolidée intermédiaire résumée ci-jointe pour la période de six mois close le 30 juin 2021 n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément à l'IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Zaventem, le 23 juillet 2021

KPMG Réviseurs d'Entreprises / Bedrijfsrevisoren
Commissaire
représenté par

Alexis Palm

Réviseur d'Entreprises

À propos d'Orange Belgium

Orange Belgium est l'un des principaux opérateurs de télécommunications sur le marché belge, avec plus de 3 millions de clients, et au Luxembourg, via sa filiale Orange Communications Luxembourg.

En tant qu'acteur convergent, il fournit des services de télécommunications mobiles, d'internet et de télévision aux particuliers et des services mobiles et fixes innovants aux entreprises. Son réseau mobile ultra-performant dispose des technologies 2G, 3G, 4G et 4G+ et fait l'objet d'investissements permanents.

Orange Belgium est une filiale du Groupe Orange, l'un des principaux opérateurs européens et africains spécialisés dans la téléphonie mobile et l'accès internet, ainsi que l'un des leaders mondiaux des services de télécommunications aux entreprises.

Orange Belgium est coté à la bourse de Bruxelles (OBEL).

Pour plus d'informations : corporate.orange.be, www.orange.be ou suivez nous sur Twitter : [@pressOrangeBe](https://twitter.com/pressOrangeBe).

Relations investisseurs :

Ana Castaño Lopez	ana.castanolopez@orange.com	+32 468 46 95 31
Koen Van Mol	koen.vanmol@orange.com	+32 495 55 14 99

ir@orange.be

Contact presse

Annelore Marynissen	annelore.marynissen@orange.com	+32 479 016 058
Younes Al Bouchouari	younes.albouchouari@orange.be	+32 477 69 87 73

press@orange.be